



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_24-DE



Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Évaluation Environnementale Stratégique

Résumé non technique

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE Le Soleil Levant - CS 63669 - Givrand
85806 SAINT GILLES CROIX DE VIE CEDEX

Nom du contact : Anne JAROS
Tel : 02 28 17 79 87
Mail : a.jaros@payssaintgilles.fr



NEPSEN Transition
71 rue Carle Vernet
33 800 – BORDEAUX

Tél : 05 56 78 56 50

Nom du contact : Laetitia SERVEAU

Mail : laetitia.serveau@nepesen.fr

Indice	Date	Rédigé par	Modification
Version n°1	08/02/2023	Fanny VAYSSIE	
Version n°2	17/02/2023	Anne JAROS	Relecture et éléments de mise en forme
Version n°3	13/06/2022	Fanny VAYSSIE	Reprise suite aux retours de la MRAe (partie 6) en mettant à jour les indicateurs environnementaux

Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Comment a été élaboré le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ? ...	6
3. Synthèse de l'état des lieux.....	8
3.1. Paysages et patrimoine	9
3.2. Gestion des ressources.....	10
3.3. Bien-être et santé des habitants	11
4. Quels effets probables de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ?.....	12
4.1. Paysages et patrimoine	13
4.2. Gestion des ressources.....	14
4.3. Bien-être et santé des habitants	15
4.4. Synthèse	16
5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?	17
6. Quel dispositif de suivi ?.....	19
6.1. Biodiversité.....	20
6.2. Carbone et changement climatique	20
6.3. Energies renouvelables.....	20

1. Préambule

1. Préambule

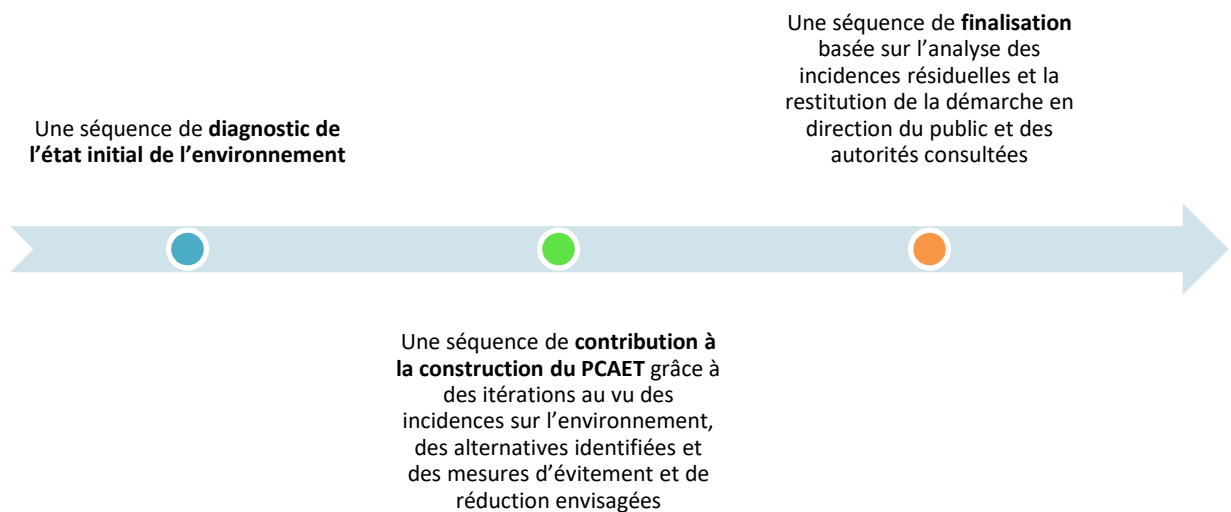
La Communauté d'Agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :



2. Comment a été élaboré le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

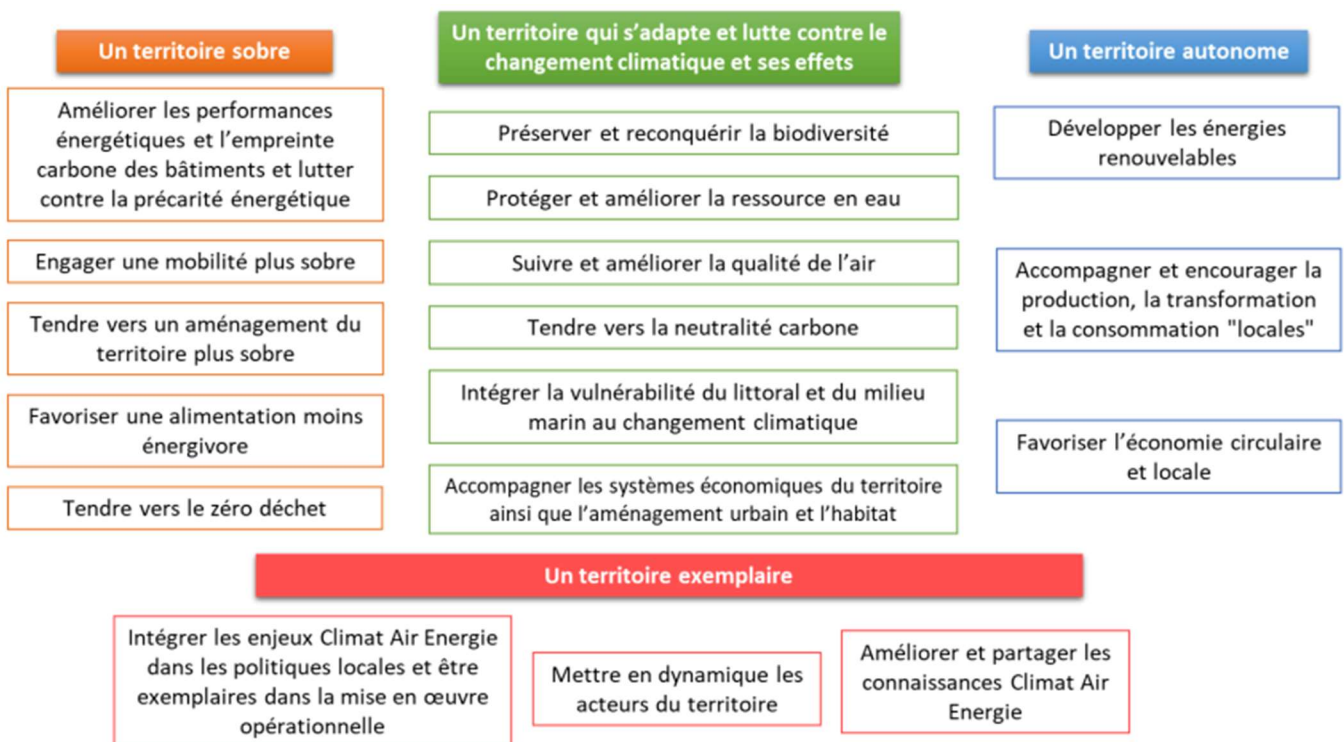
Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle** pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Communauté d'Agglomération. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- ✓ Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables ;
- ✓ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- ✓ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le Pays de Saint-Gilles Croix de Vie a co-construit son PCAET grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **4 axes stratégiques**, dont 1 axe transversal (« Un territoire exemplaire »). Ces axes sont déclinés en **17 objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous :



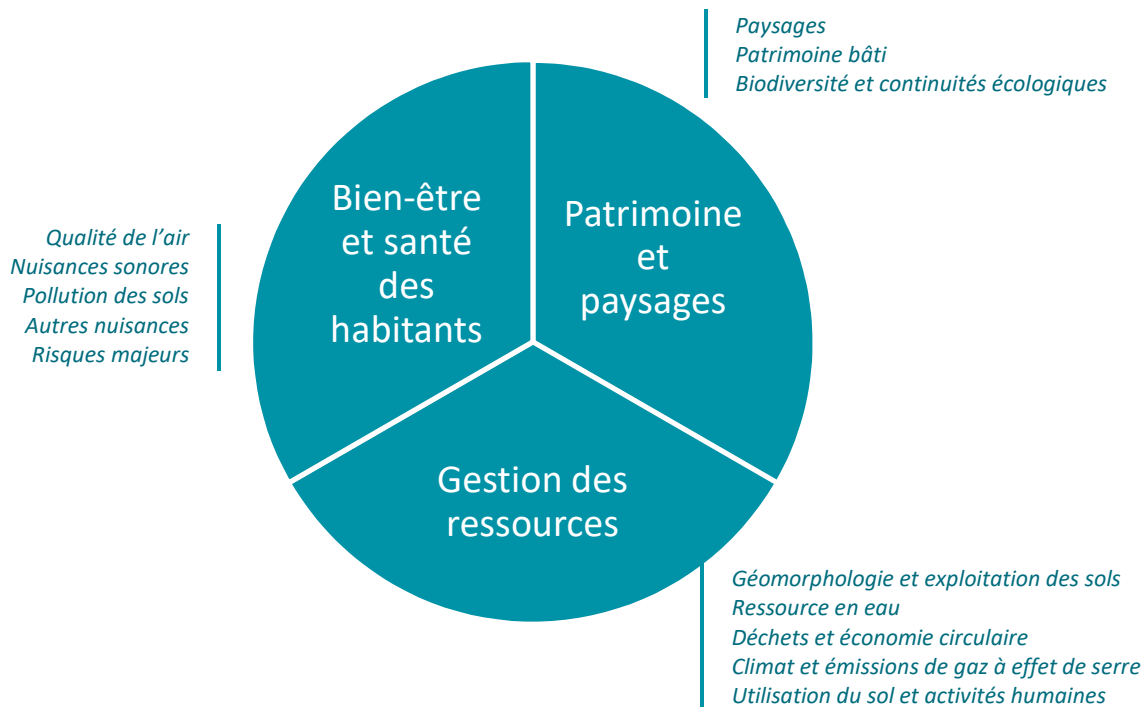
3. Synthèse de l'état des lieux

3. Synthèse de l'état des lieux



L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**.

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



3.1. Paysages et patrimoine

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Paysages	32 km de côtes, rocheuses et sableuses, avec des dunes classées et Natura 2000 Urbanisation du littoral et recul du trait de côte	Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages remarquables Maîtriser l'urbanisation du littoral en privilégiant une certaine densité urbaine
Patrimoine bâti	Patrimoine architectural riche Risque de dégradation des façades dû à la pollution atmosphérique générée par la circulation routière	Limiter les pollutions atmosphériques, susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment en centre-ville
Biodiversité et continuités écologiques	De nombreuses zones protégées (marais, dunes) mais peu dans les vallées et le paysage bocager de l'arrière-pays Assèchement des marais depuis 50 ans	Intégrer les besoins de déplacement de l'avifaune au sein de la stratégie de développement éolien du territoire Protéger les caractéristiques écologiques des zones humides

3.2. Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Géomorphologie et exploitation des sols	Diversité des sols expliquant la mosaïque de paysages	Géomorphologie et exploitation des sols
Ressource en eau	Baisse des débits d'étiage ¹ pour les petits cours d'eau. Remontée des eaux saumâtres dans les terres pouvant modifier les équilibres écologiques Pressions sur les eaux de surface : pollutions, ruissellements des eaux pluviales, etc.	Anticiper la demande en eau et assurer le partage en période de pénurie d'eau et d'étiage pour protéger la ressource Promouvoir une agriculture raisonnée, moins consommatrice de nitrates et produits phytosanitaires Anticiper les effets de la montée du niveau des eaux saumâtres et l'élévation de la température des eaux
Déchets et économie circulaire	Croissance démographique risquant d'entraîner une hausse du volume de déchets	Poursuivre les actions de valorisation énergétique locale des déchets non évitables et de réduction des déchets, notamment liées au tourisme
Climat et émissions de gaz à effet de serre	Vulnérabilité du territoire au changement climatique : ressource en eau, santé, risques naturels Stockage carbone dans les prairies, haies et bosquets Premiers postes d'émissions : agriculture et transports	Favoriser des pratiques agricoles extensives et moins émettrices de GES Anticiper les effets du changement climatique au travers d'actions concrètes pour le territoire Poursuivre les actions en faveur d'une mobilité décarbonée
Utilisation du sol et activités humaines	Stockage de carbone principalement dans les sols agricoles Retour à la hausse de la pêche Impacts du tourisme sur le changement climatique et inversement Pressions dues au changement climatique s'exerçant sur les activités agricoles Surpêches et augmentation des températures : impact sur les populations d'espèces marines	Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace Accompagner les acteurs du tourisme vers des actions durables pour le territoire Préserver les activités agricoles de la pression foncière pour assurer leur pérennité Préserver les écosystèmes côtiers et promouvoir des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement

¹ Débit minimal d'un cours d'eau.

3.3. Bien-être et santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Qualité de l'air	Baisses des polluants atmosphériques depuis 2008 à l'exception de l'ammoniac (NH3) dû aux activités agricoles	Réduire les émissions d'ammoniac en favorisant de nouvelles pratiques agricoles Limiter les émissions de polluants atmosphériques (notamment de NOx) en favorisant les modes actifs et les transports en commun ;
Nuisances sonores	Nuisances sonores dues aux déplacements bien identifiées	Faire émerger des modes de transports en commun qui soient une alternative à la voiture individuelle, notamment à destination des touristes
Pollution des sols	Un seul site BASOL identifié	Encadrer les potentiels épandages et/ou stockage des résidus (digestats) de la méthanisation Veiller à ce que les sites industriels ne portent pas atteinte à l'environnement Prévenir et lutter contre les potentielles pollutions venant du littoral
Autres nuisances	Extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit Une partie des points lumineux sont situés dans ou en limite de sites hébergeant une avifaune, et plus largement une biodiversité, remarquables	Poursuivre les actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité, notamment celles hébergeant une avifaune remarquable Promouvoir un renouvellement urbain en zone déjà constituée limitant ainsi l'extension de diverses nuisances
Risques majeurs	Pas de site SEVESO	Réduire les risques sur la population, sur les milieux naturels et sur les milieux agricoles

4. Quels effets probables de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ?

4. Quels effets probables de la mise en œuvre du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ?

Les **effets probables** du PCAET sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de de l'eau »** explique les évolutions attendues si le PCAET n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **effets probables du PCAET** sont décrits.

4.1. Paysages et patrimoine

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du PCAET
Positives	<p>Patrimoine bâti</p> <p>Les zonages de protection du patrimoine sont des outils forts pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine, sous réserve qu'il soit identifié.</p> <p>Le PLH (Programme Local de l'Habitat) est l'outil dédié à l'action en faveur d'un habitat durable. La mise en place de l'OPAH émane de ce document.</p>	<p>Paysages</p> <p>Le PCAET peut promouvoir une certaine densité urbaine et contribuer à contenir les effets du changement climatique et à valoriser les spécificités agricoles locales.</p> <p>Patrimoine bâti</p> <p>Le PCAET contribue à limiter les effets du changement climatique, notamment vis à vis des vulnérabilités des espèces (migration, mortalité, prolifération espèces invasives, ...) et des zones humides.</p> <p>Le PCAET peut compléter les actions du PLH par des actions dédiées aux économies d'énergie et à la réhabilitation du patrimoine. Le PCAET peut aussi être un outil de promotion des matériaux de construction locaux et biosourcés.</p> <p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.</p>
Négatives	<p>Paysages</p> <p>La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourraient s'accroître et venir modifier les paysages.</p> <p>Le SCoT se doit d'encadrer l'étalement urbain en le contraignant.</p> <p>Une partie de ces zones agricoles et forestières se situe sous, ou à la même élévation, que le niveau marin centennal.</p> <p>Biodiversité et continuités écologiques</p> <p>Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.</p> <p>Les zones humides sont relativement bien prises en compte, à l'exception des fonds de vallées, dont certaines pourraient être modifiées par le changement climatique (inondations, assec en période d'étiage, ...).</p>	<p>Paysages</p> <p>L'éolien est ciblé sur le secteur de l'arrière-pays. La stratégie de déploiement des énergies renouvelables pourrait donc conduire à une modification des paysages.</p> <p>Patrimoine bâti</p> <p>Les rénovations engagées pourraient engendrer des impacts ponctuels sur les milieux naturels (bruits, poussières, ...).</p> <p>L'incitation à la rénovation du patrimoine et/ou à la production d'énergie en toiture nécessite parfois des arbitrages entre amélioration thermique et mise en valeur de l'architecture.</p> <p>Il existe une possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel en fonction des choix réalisés en matière de développement des énergies renouvelables.</p>

4.2. Gestion des ressources

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du PCAET
Positives	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le SCoT est un outil pour contenir l'artificialisation des sols.</p>	<p>Géomorphologie et l'exploitation des sols</p> <p>Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales.</p>
	<p>Ressource en eau</p> <p>Un périmètre de protection est établi autour du point de captage de Villeneuve.</p> <p>Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du SDAGE Loire Bretagne offre un constat et des pistes d'actions concrètes, tout comme les 3 SAGE couvrant le territoire.</p>	<p>Ressource en eau</p> <p>Les besoins étant croissants, le PCAET pourra promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable.</p>
	<p>Déchets et économie circulaire</p> <p>TRIVALIS a engagé des actions en faveur de la réduction des déchets liés au tourisme. Avec une croissance du tourisme, le volume de déchets générés devrait mécaniquement augmenter.</p>	<p>Le PCAET peut aussi être un outil pour mettre en avant des méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales (noues plantées, ...) qui offrent aussi un rafraîchissement de l'air ambiant en période estivale.</p>
	<p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Le SyDEV porte des actions en faveur d'une mobilité décarbonée.</p>	<p>Déchets et économie circulaire</p> <p>Le PCAET peut inciter via son programme d'actions à une réduction du volume de déchets produits, notamment par l'activité touristique littorale. Il peut aussi accompagner les acteurs de l'économie circulaire.</p>
	<p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>Le SCoT fait de l'optimisation de la consommation d'espace l'un de ses axes stratégiques.</p>	<p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets.</p>
Négatives	<p>Ressource en eau</p> <p>L'élévation du niveau marin, les pluies intenses et les périodes de sécheresse peuvent fragiliser les infrastructures de prélèvement et de distribution de l'eau potable.</p>	
	<p>Déchets et économie circulaire</p> <p>En l'absence de Plan Climat et en l'absence de programme local de prévention des déchets, la mobilisation et l'implication des habitants et des professionnels peut être limitée.</p>	
	<p>Climat et émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Les changements climatiques constatés devraient s'accroître dans les années à venir.</p>	
	<p>Utilisation du sol et activités humaines</p> <p>Les effets du réchauffement climatique pourront impacter le tourisme.</p>	<p>Utilisation des sols et activités humaines</p> <p>Le PCAET peut promouvoir des activités agricoles et de pêche de proximité.</p>

4.3. Bien-être et santé des habitants

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du PCAET
Positives	<p>Qualité de l'air</p> <p>Le diagnostic du PCAET met déjà en avant des bonnes pratiques destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Pollution des sols</p> <p>Le Plan POLMAR/mer doit permettre de lutter contre les pollutions accidentelles du littoral.</p> <p>Risques majeurs</p> <p>Les Plans de Prévention des Risques Littoraux, les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations, ... sont autant de documents permettant de comprendre le risque pour mieux l'anticiper.</p>	<p>Qualité de l'air</p> <p>En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques.</p> <p>Nuisances sonores</p> <p>Le PCAET peut proposer des actions en faveur des mobilités actives, limitant les nuisances liées aux véhicules motorisés.</p> <p>Autres nuisances</p> <p>Le PCAET peut inciter à une meilleure gestion de l'éclairage public, agissant ainsi sur les consommations énergétiques ainsi que sur les nuisances lumineuses.</p> <p>Risques majeurs</p> <p>En participant à la réduction des effets du changement climatique, le PCAET pourra contribuer à la réduction des risques et à rendre le territoire plus résilient.</p>
	Négatives	<p>Autres nuisances</p> <p>Dans une perspective d'étalement urbain non maîtrisé, les nuisances lumineuses iront grandissantes, sauf si le parc d'éclairage optimise la répartition et la qualité des points lumineux.</p>

5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?

5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

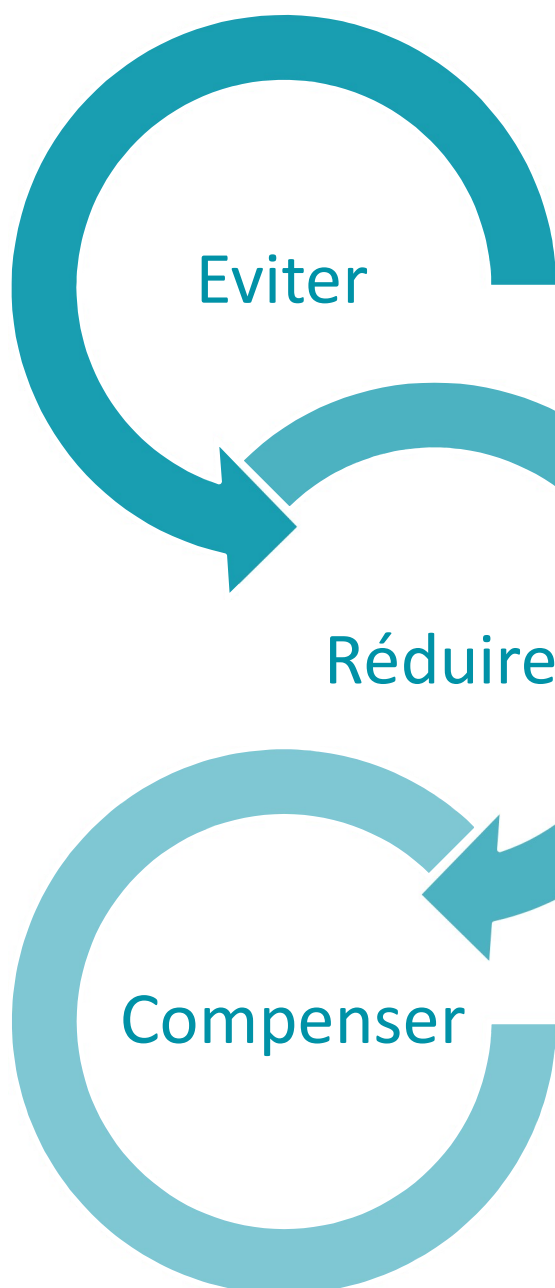
Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 085-200023778-20230615-DL2023_04_24-DE

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Intégrer en amont la prise en compte de matériaux bas carbone dans les futurs aménagements

Lister dès l'amont des préconisations pour une forêt durablement gérée et suivre leur mise en application dans le cadre du développement du bois énergie

Lister dès l'amont des préconisations pour limiter l'impact environnemental de la méthanisation et suivre leur mise en application

Éviter le développement de l'énergie solaire dans des zones d'espèces protégées ou à fort enjeu

Décaler les travaux en dehors des périodes pendant lesquelles les espèces floristiques et faunistiques sont les plus vulnérables

Développer la préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire

Évaluer les opérations neuves par le coefficient de biotope

Intégrer le stockage carbone par la construction bois sur le territoire

6. Quel dispositif de suivi ?

6. Quel dispositif de suivi

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous les 3 ans. Ci-dessous quelques exemples des indicateurs environnementaux retenus.



6.1. Biodiversité

Fiche Action		Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
2.1.2	Développer la biodiversité et végétaliser les zones urbanisées	Nombre d'arbres plantés sur le territoire ; Nombre de nichoirs installés dans les nouveaux projets d'aménagement
1.2.1	Adopter un schéma directeur des mobilités actives	Réalisation d'une évaluation des incidences si les sites susceptibles d'être impactés par les projets sont situés en zone Natura 2000 (Oui/Non)
3.1.1	Adopter un document cadre de développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale	Le projet éolien est situé à plus de 1000m de la zone Natura 2000 (Oui/Non)



6.2. Carbone et changement climatique

1.3.1	Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie	Linéaire de revêtements bas carbone (en mètres ou en surfaces de revêtements)
1.2.2	Permettre de nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire	
1.1.6	Développer l'approche durable de la construction et promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés	% des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public



6.3. Energies renouvelables

3.1.4	Accompagner et optimiser les projets de méthanisation cohérents sur le territoire	Respect des préconisations et preuve des actions menées sur site pour limiter l'impact environnemental de la méthanisation (Oui/Non)
1.3.1	Appréhender les opérations d'aménagement et d'équipement au regard des enjeux climat-air-énergie	Prise en compte de l'intégration paysagère et architecturale (Oui/Non)